



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026-025

Objet : Élection des membres du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres et jurys de concours

Rapporteur :
Gilles FRAYSSE

Commission plénière :
Le 18 mai 2026

Convocation :
Le 20 mai 2026

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	25
Représentés	2
Votants	27

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 26 mai 2026 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : L. AMIRI, C. BOUËTARD, S. BOULEY, M. CHEMLA, F. DA SILVA, F. DUSOLLE, B. ESTREMANHO, C. ESTREMANHO, G. FRAYSSE, J. GALAUD, I. LAFAYE, C. MARTIN, C. PETIT, M. PICAUD, M. PROVOTAL, M. QUEUNE, P. RAYMONDI, C. RENAUD, JP. RICAUD, A. SAMPERIZ, P. UTEGINE MWANA, L. VERRECCHIA, P. WITTERKERTH, F. DHONDT, O. HUMEAU,

Absents représentés : A. DA ROCHA a donné pouvoir à I. LAFAYE, T. LEROUX a donné pouvoir à F. DHONDT.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1414-2, l'article L.1411-5 et l'article L.2121-22 ;

VU le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R.2162-22 et R.2162-24 ;

VU la délibération 2026-06 et la délibération 2026-08 en date du 21 mars 2026 relatives à l'élection du Maire et des Adjoints ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a été renouvelé à la suite des élections municipales en date du 15 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions en vigueur, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est chargée d'attribuer les marchés publics passés selon une procédure formalisée ;

CONSIDÉRANT que pour les communes, Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Maire ou son représentant et comprend des membres du Conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDÉRANT qu'il convient également de procéder à la désignation des membres appelés à siéger aux jurys de concours constitué dans le cadre des procédures prévues par le Code de la commande publique ;

CONSIDÉRANT l'avis de la commission plénière en date du 18 mai 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'après proposition les élus acceptent un vote à main levée

Le Maire fait appel à candidature et procède à l'élection

PRÉCISE que Gilles FRAYSSE, Maire, est Président de droit.

PROCÈDE à l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Listes proposées :

Liste 1 – Vivre Villiers

Titulaires	Suppléants
Philippe WITTERKERTH	Cyril PETIT
Jean-Pierre RICAUD	Maude QUEUNE
Isabelle LAFAYE	François DUSOLLE
Jérôme GALAUD	Leila AMIRI

Liste 2 – Ensemble pour Villiers

Titulaire	Suppléant
Thérèse LEROUX	François DHONDT

Résultats du scrutin pour chaque liste :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de blanc : 0
- Nombre de suffrages exprimés « pour » : 27

SONT ÉLUS membres de la CAO et des jurys de concours :

Titulaires	Suppléants
Philippe WITTERKERTH	Cyril PETIT
Jean-Pierre RICAUD	Maude QUEUNE
Isabelle LAFAYE	François DUSOLLE
Jérôme GALAUD	Leila AMIRI
Thérèse LEROUX	François DHONDT

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 26 mai 2026

Le Maire,

Gilles FRAYSSE



Conformément à l'article L.2121-13 du CGCT, les documents relatifs à cette délibération sont consultables en mairie aux heures habituelles d'ouverture. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale ou sur www.telerecours.fr